



Rue de la Vieille Place 51
6001 Marcinelle
Tel 071/56.04.31
Fax 071/56.07.29
TVA BE 428.735.644
www.eftchantier.be
secteurenfance@eftchantier.be

Accueil extrascolaire de l'école Saint-Barthélémy de Châtelineau



Projet d'accueil

I. Projet pédagogique

1. L'ASBL Chantier ET l'école Saint-Barthélémy

L'ASBL Chantier, soutenue par la Région Wallonne, l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise, durant toute l'année scolaire, des accueils extrascolaires à l'école Sainte-Marie pour les enfants de 2.5 ans à 12 ans.

L'école Saint-Barthélémy est une école fondamentale située Rue Adolphe Chif, 42 à 6200 Châtelineau.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ».

Le Centre assure la formation d'adultes peu qualifiés en situation réelle de travail et leur offre un accompagnement individualisé.

Les accueils extrascolaires organisés par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ».

Les stagiaires sont pleinement associés à la préparation et à la réflexion pédagogique des activités et animations proposées, avec l'équipe des accueillant(e)s, responsables de l'accueil.

2. La pédagogie de notre accueil extrascolaire (en accord avec les valeurs et projet éducatif de l'établissement scolaire)

En accord avec l'arrêté gouvernemental relatif au Code de qualité de l'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), nos accueils extrascolaires ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants en dehors des temps scolaires.

Les objectifs que nous avons définis pour répondre à notre mission dans le cadre de l'A.T.L sont :

- Renforcer la "confiance en soi" de l'enfant ;
- Susciter la prise d'initiative ;
- Assurer l'autonomie ;
- Favoriser la solidarité et la coopération ;
- Favoriser l'épanouissement physique, psychologique, social et culturel.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos accueils sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité, l'attitude responsable, l'esprit créatif et le partage.

Nos accueils sont ouverts à tous, sans sélection particulière (sociale, économique, réseau scolaire...) et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

3. Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

a) Des activités libres et/ou dirigées

Pour répondre aux besoins de chacun des enfants accueillis, les accueillants veillent avant tout à proposer des activités ludiques et récréatives libres ou/et organisées à travers lesquelles les enfants découvrent, partagent, s'amuse ensemble tout en respectant un cadre de bien-être sécurisant pour tous.

Ils veillent à alterner entre des activités d'intensité plus forte (sports, jeux de courses...) et des activités d'intensité plus faible (lectures, activités manuelles...) pour respecter le rythme et le développement de chacun.

Pour permettre aux enfants d'immerger dans l'imaginaire, ils thématisent leurs activités.

Les accueillants et leurs stagiaires préparent et proposent quotidiennement :

- des activités manuelles
- des activités sportives (psychomotricité, parcours avec les petits vélos, football, basketball,...)
- jeux coopératifs, jeux de société
- des lectures, des chants
- ils mettent à disposition, encadrent et donnent envie aux enfants de jouer avec des jeux symboliques, jeux de construction, jeux en bois, jeux de craies...

Ces activités sont proposées sous forme d'ateliers, installés dans des espaces dédiés à cet effet.

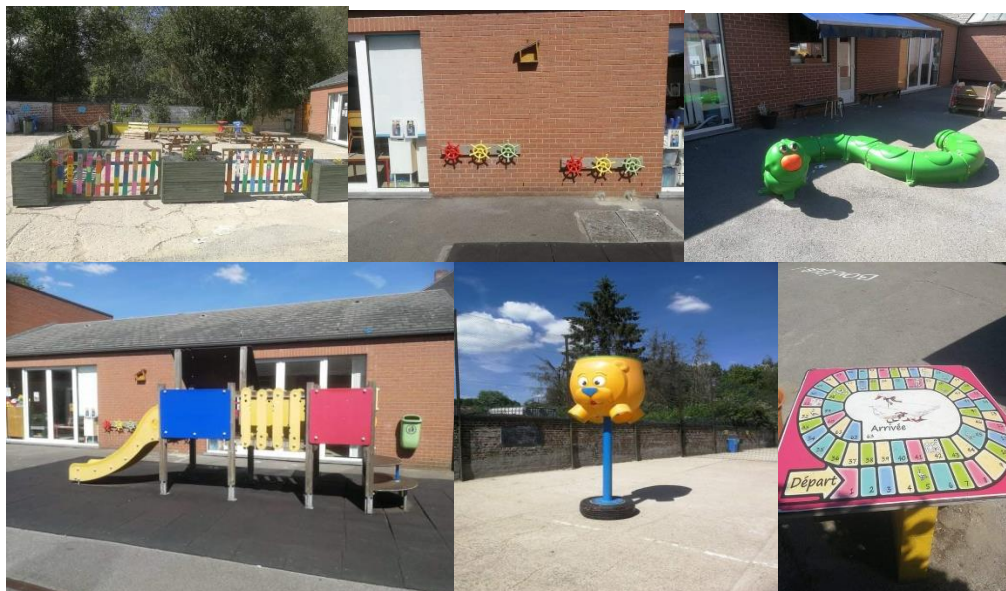
Les enfants sont libres de choisir celui ou ceux où ils souhaitent jouer.

b) Des espaces et du matériel adapté

Pour favoriser l'épanouissement personnel de chacun des enfants accueillis, les espaces d'accueils et le matériel utilisés sont adaptés.

Nous favorisons l'exploitation des espaces extérieurs dès que le temps nous le permet.

Les enfants ont accès à plusieurs cours extérieures sécurisées et agrémentées de différents modules de jeux.



Concernant les locaux, nos espaces d'accueil s'organisent principalement dans le réfectoire des primaires. Le local a été aménagé avec un espace pour les plus petits (petites tables, petites chaises).



Plusieurs « espaces toilettes » se trouvent à proximité.

Nous pouvons également avoir accès à la salle de gymnastique pour nous permettre d'organiser différents ateliers. Nous avons à disposition des petits lits si un enfant se montre fatigué.

Une continuité dans les moments de transition

L'accueil extrascolaire de l'ASBL souhaite assurer une cohérence et une continuité entre les différents milieux que l'enfant est appelé à fréquenter successivement. Pour ce faire, l'accueil est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée et la priorité est donnée au dialogue et à la communication.

Des échanges quotidiens avec le corps enseignant et la direction de l'école permettent la bonne transmission des informations et assurent également aux enfants de vivre ces moments de transition le plus sereinement possible.

c) Une équipe encadrante de professionnels et d'apprenants

L'équipe est composée :

- D'accueillant(e)s,
- D'accueillant(e)s-formateurs (trices) référent(e)s,
- D'accueillant(e)s-stagiaires.

Le taux d'encadrement mis en place par l'asbl Chantier répond à la réglementation en vigueur comme défini par le décret A.T.L.

Pour garantir des accueils de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place. Ceci permet aux enfants de vivre des moments épanouissants tout en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

Des réunions d'équipe mensuelles sont organisées par la responsable de projet afin de travailler la cohésion d'équipe, la réflexion pédagogique (création d'outils, échange autour de situations rencontrées, réflexion autour du quotidien de l'accueil), la fixation d'objectifs et partenariats en lien avec le projet d'animation de l'ASBL, les propositions des enfants et des accueillant(e)s.

Tous les professionnels, en charge de nos accueils extrascolaires répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base ou sont en cours de formation.

Nous privilégions des équipes stables, en ce qui concerne les accueillants qualifiés, pour favoriser les repères maintenir un sentiment de sécurité pour les enfants.

d) Une vigilance dans la gestion de la santé

Dans chacun de nos accueils extrascolaires se trouvent une pharmacie (conformément adaptée aux consignes O.N.E) ainsi que les fiches médicales de chacun des enfants accueillis. Nous avons également un listing téléphonique reprenant tous les numéros utiles.

En cas de blessures, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé (certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques). En aucun cas, l'équipe n'est habilitée à administrer un médicament excepté sous ordonnance médicale.

Nous demandons aux parents de bien vouloir prévenir l'accueillant(e) responsable de **changements médicaux** éventuels.

En cas de doute, l'accueillant(e) responsable contactera les parents. Si les parents ne sont pas joignables, l'accueillant(e) responsable prendra les décisions nécessaires pour le bien-être de l'enfant (appel d'une ambulance en cas de besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention/consultation médicale, l'accueillant(e) responsable remettra aux parents des documents à faire compléter par le médecin. Ces documents doivent être remis à l'accueil dans les **48h au plus tard**. A défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance.

II. Règlement d'ordre intérieur

1. Organisation pratique

a. Horaire

L'accueil extrascolaire est organisé :

- Tous les matins de **6h30 à 8h00 pour les primaires et de 6h30 à 8h30 pour les maternelles** ;
- Les lundis, mardis, jeudis **15h30 à 18h00** ;
- Les mercredis de **12h30 à 18h00**
- Les vendredis de **13h40 à 18h00**

b. Modalités d'inscription

La fiche d'inscription et la fiche médicale doivent être complétées (recto-verso) et remises dès la fin de la première semaine d'accueil extrascolaire aux accueillants. Ces documents seront également accompagnés d'une composition de ménage par famille, pour pouvoir bénéficier du tarif réduit à partir du 2^{ème} enfant.

Tant que le dossier d'inscription est incomplet, des frais de retard seront réclamés (à raison d'1€/heure/enfant). Deux semaines après le 1^{er} jour d'accueil, si le dossier reste incomplet, nous nous verrons dans l'obligation de refuser votre enfant à l'accueil extrascolaire.

Pour les enfants déjà inscrits, nous demandons aux parents de bien vouloir nous prévenir des changements de coordonnées (adresse et numéro de téléphone) au plus vite.

c. Fonctionnement général

• Accueil du matin

Tous les matins, chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et le (les) présente à l'espace d'accueil.

Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse (respect du rythme et de l'éveil de l'enfant, possibilité d'un moment « déjeuner » si besoin, mise à disposition de jeux « libres », proposition de jeux ou activités diversifiés...).

Pour chaque enfant, les accueillant(e)s du matin indiquent l'heure d'arrivée et ce **jusqu'à 8h00 pour les primaires et 8h30 pour les maternelles**. Après cette heure, l'accueil est pris en charge par l'établissement scolaire.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.

• Accueil du soir

Chaque soir, les accueillant(e)s proposent des activités ludiques et diversifiées (activités sportives, activités manuelles, jeux d'extérieur ou d'intérieur, lecture d'albums de jeunesse, découverte de jeux de société en grand ou petit groupe...) sous forme d'ateliers libres ou/et dirigés. Ces activités/ateliers sont adaptés à l'âge des enfants. Celui-ci peut choisir de participer à l'activité ou de s'occuper librement en respectant les règles de vie collective.

De **15h30 à 15h45**, les enfants sont accueillis dans les cours de récréation pour leur permettre de prendre l'air et de se dégourdir les jambes.

Lors de l'accueil du soir :

- Les enfants de la section maternelle sont accompagnés par un(e)accueillant(e) dans le local prévu à cet effet (réfectoire).
- Les enfants de la section primaire inscrit en accueil extrascolaire sont rassemblés dans la cour extérieure et accompagnés par un (e) accueillant (e) dans le local prévu à cet effet (réfectoire).

Nous laissons 15 minutes de transition avant inscription des enfants dans les registres de l'accueil.

A partir de cette heure, et jusqu'à la fin de l'accueil, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans le local d'accueil désigné.

A partir de **15h30**, chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra signer la feuille de présence auprès d'un accueillant(e).

Il est demandé d'avertir l'accueillant(e), responsable de l'accueil, par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans les coordonnées scolaires ou une personne mineure, vient reprendre votre(vos) enfant(s).

Pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- Que tout parent présent dans le lieu d'accueil extrascolaire est responsable de son (ses) enfant(s).
- Que dans le souci du respect des activités et de la disponibilité des accueillant(e)s, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange d'informations relatives à leur(s) enfant(s).
- Que les parents désireux de transmettre des informations aux instituteurs(trices), le fassent via une note dans la farde prévue à cet effet : les accueillant(e)s ne feront pas passer les messages.
- Que si l'accueillant(e) responsable estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il (elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'accueillant(e) responsable sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si votre enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance de votre médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

- **Mercredi après-midi**

Chaque mercredi après-midi vos enfants sont accueillis dans un espace où ils peuvent s'amuser, se divertir et s'ouvrir aux autres. La diversité des activités proposées lors de cet accueil extrascolaire est essentielle à l'épanouissement de vos enfants. C'est pourquoi, les accueillant(e)s mettent en place des ateliers artistiques, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expressions diverses, ... suivant un thème, un projet d'animation spécifique.

Dans ce cadre, une activité sera organisée chaque mercredi **de 14h à 16h**. Pour permettre à vos enfants de participer à l'entièreté de l'activité et par respect pour tous les enfants et le travail des encadrants, il est demandé aux parents de ne pas venir rechercher leur(s) enfant(s) entre 14h et 16h.

L'accueil sera bien évidemment toujours ouvert de 12h15 à 14h et de 16h à 18h.

Les activités sont affichées aux valves externes de l'accueil extrascolaire. Pour certaines activités, une participation financière modérée pourra vous être demandée.

Ces activités sont exclusivement prévues pour les enfants restant à l'accueil extrascolaire.

Les mêmes règles d'organisation pratique et de paiement s'appliquent au mercredi après-midi.

Concernant des activités plus spécifiques (psychomotricité, sport nouveau...), l'ASBL n'hésite pas à faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Pour explorer le patrimoine culturel et les espaces de loisirs de l'entité, nous organisons régulièrement des activités en dehors de l'enceinte de l'établissement. C'est pourquoi, nous vous demandons de signer, une autorisation de sortie (verso fiche médicale).

Dans la mesure des possibilités, pour les plus petits, un moment de sieste sera organisé.

- **Vendredi après-midi**

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux activités parascolaires organisées par l'école et encadrées par des organismes extérieurs (pour plus d'informations, voir l'organisation avec l'école) sont accueillis, chaque vendredi après-midi, à partir de **13h40** dans notre espace d'accueil extrascolaire.

Les accueillant(e)s mettent en place des ateliers artistiques, grands jeux, découvertes, projets, expressions diverses, ... suivant un thème, un projet d'animation spécifique.

Les activités sont affichées aux valves externes de l'accueil extrascolaire.

Dans la mesure des possibilités, pour les plus petits, un moment de sieste sera organisé.

Les enfants qui participent à l'une des activités « parascolaires » et qui rejoignent notre accueil extrascolaire à partir de 15h30, sont amenés, dans notre local d'accueil par l'encadrant de la structure extérieure.

Les mêmes règles d'organisation pratique et de paiement s'appliquent au vendredi après-midi.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.

En cas de retard pour la reprise de votre(vos) enfant(s), nous demandons aux parents de contacter le numéro d'urgence (0474/952 215). Des frais de retard, à raison de 5€/15min entamées/enfant, seront facturés.

En cas de manquement aux règles de vie de la part d'un enfant ou d'un parent, en concertation avec la responsable de l'accueil extrascolaire, l'accueillant(e) prendra les mesures suivantes :

- 1. remarque verbale à l'enfant, discussion, exploration de pistes d'actions ;**
- 2. note écrite envoyée au parent avec copie à la direction de l'école ;**
- 3. en cas de problème grave ou répété et en concertation avec la direction de l'école, le comportement inadéquat pourrait déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil extrascolaire.**

d. Collation – Vêtements de rechanges – Assurances – Objets perdus

Les parents veilleront à ce que chaque enfant dispose de collations et de boissons en suffisance pour vivre un accueil convivial et apaisant.

Pour les enfants qui en auraient besoin, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, et quelques langes peuvent être accrochés au sac de l'enfant.

Les éventuels vêtements de rechange prêtés par l'accueil doivent être remis propres dans les jours qui suivent.

Tout objet perdu sera disponible dans une malle accessible à l'espace d'accueil, et ce **pendant 1 mois maximum.**

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

e. **Tarifs et paiement**

Les tarifs de l'accueil extrascolaire, en date de juin 2021, sont les suivants :

- 0,85 € / heure entamée / enfant ;
- 0,43 € / heure entamée à partir du 2^{ème} enfant ou pour un enfant bénéficiant du tarif préférentiel ;
- 5 € / 15 min de retard / enfant.

Vous avez droit au tarif préférentiel si le revenu familial imposable commun aux deux parents se situe sous le plafond de l'« INTERVENTION MAJOREE » de l'INAMI (mutuelle). Les plafonds fixés pour l'année en cours vous sont communiqués par affichage aux valves externes de l'accueil. Vous serez facturé au tarif social à partir du mois où nous serons en possession des documents de preuve de votre situation.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année, tout comme les montants du plafond « INTERVENTION MAJOREE ».

La facturation se fait sur base des présences des enfants et est envoyée à votre domicile une fois par mois.

En cas de non-respect des paiements et après envoi d'un avertissement, l'ASBL se réserve le droit de refuser le(s) enfant(s). Dans ce cas, la direction de l'établissement scolaire est en charge des enfants refusés.

Dans ce même cas, le parent mauvais payeur, selon les conditions de vente stipulées au verso de la fiche d'inscription, devra, en plus de la somme due, s'acquitter d'un forfait de 37,18 € pour frais de rappel par recommandé.

Des procédures en justice peuvent également être introduites.

Afin de garantir aux accueillants des horaires compatibles avec leur vie privée/personnelle, les parents sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires de l'accueil extrascolaire. Tout dépassement des heures d'ouverture des accueils extrascolaires engendrera le paiement d'une amende de 5 euros par quart d'heure entamé.

Les circonstances exceptionnelles sont laissées à l'appréciation de la responsable du secteur enfance.

Ce projet d'accueil fera l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement scolaire. Les éventuelles modifications de ce règlement vous seront communiquées par affichage à ce même endroit. Nous vous demandons donc d'y être attentifs.

Pour toutes informations complémentaires ou en cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'accueillant(e) extrascolaire ou contacter le 071/29 88 46 ou le 0474/95.22.15.